Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260327-D2026_001-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23

Le vendredi 27 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (22) : GUILLEMOT Stéphanie, MERLET Antoine, BILLARD Maïka, PERRIAU Olivier, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, RENAULT Emmanuel, BERTAPELLE Carole, MAHEO Jean Philippe, VAN HAM Christelle, LEFRANC Julien, COURAUD Florence, AUBERT Jean Baptiste, CORNICHET Karine, MORIN Patrick, SOROKA Christine, RETAILLEAU Annie, MOCQUET Julien, MICHELEAU Flavie, ENGLER Cyrille, SCULO Anne.

Pouvoir (1) : COUETTE Patrick a donné pouvoir à LEFRANC Julien.
Secrétaire de séance : LE FORMAL Marie
Quorum : (12) : Atteint

ADMINISTRATION GENERALE

2026-001 - ÉLECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Mme Anne SCULO

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

La présidente désigne deux assesseurs (Julien LEFRANC et Flavie MICHELAU) et procède à l'élection du Maire dans les conditions définies aux articles L2122-4 et suivants du CGCT.

Seule Mme Stéphanie GUILLEMOT a déposé sa candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose, dans une enveloppe fermée, dans l'urne mise à disposition, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Tous les conseillers ont pris part au vote.

A l'issue des votes, il est immédiatement procédé au dépouillement :
-Nombre de bulletin : 23
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- Mme Stéphanie GUILLEMOT : 18 voix

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260327-D2026_001-DE

Mme Stéphanie GUILLEMOT a ainsi été proclamée Maire à l'issue du 1er tour de scrutin et a été immédiatement installée.

Annexe : Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints.

Le Secrétaire
Mme Marie Le Formal

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

Le Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT